

Programme des Zones de protection marines

Les zones de protection marines (ZPM) sont créées en vertu de la *Loi sur les océans* du Canada et font partie des programmes fédéraux de création d'aires marines protégées. Les ZPM visent à rehausser le niveau de protection des espèces et des habitats marins dans le respect des juridictions existantes. Les ZPM peuvent être créées pour assurer la conservation et la protection des :

- ressources halieutiques commerciales ou autres, y compris les mammifères marins, et leur habitat
- espèces menacées ou en voie de disparition, et leur habitat
- espaces riches en biodiversité ou en productivité biologique
- habitats uniques
- autres besoins pour la réalisation du mandat du Ministre (ex. recherche scientifique)

Une fois implantée, une ZPM permet de mettre en place des mesures concrètes pour atteindre des objectifs de protection spécifiques au territoire visé. Elle est donc un outil précieux pour les collectivités côtières, tributaires de la santé et de la productivité des océans.

Caractéristiques des ZPM

- Outil de gestion flexible adapté à des besoins spécifiques
- Approche basée sur le partenariat et la prévention
- Respect des juridictions existantes et des droits autochtones
- Maintien des activités existantes dans une perspective de développement durable
- Possibilité de zonage permanent, temporaire ou saisonnier permettant divers niveaux de protection
- Mise en œuvre par plan de gestion et réglementation

Une ZPM n'est pas un parc marin

Une ZPM est avant tout un outil de gestion qui permet de mieux encadrer les activités humaines dont certains aspects peuvent représenter une menace pour une ressource vivante, une espèce ou un habitat marin.

Rorqual à bosse



Pêches et Océans Canada
Institut Maurice-Lamontagne
Programme des Zones de protection marines
850, route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Téléphone : (418) 775-0854
Télécopieur : (418) 775-0817
Courriel : zpmestuairedusaint-laurent@dfo-mpo.gc.ca
Site internet : www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan

Also available in English

50% de fibres postconsommation



Illustrations: C. Chailion, P. De Margerie

Loi sur les océans du Canada

La *Loi sur les océans* est entrée en vigueur le 31 janvier 1997. Elle fournit des outils pour élaborer une nouvelle approche de gestion des océans basée sur le partenariat, la prévention et le développement durable. L'un de ces outils est la création de zones de protection marines.

La Stratégie sur les océans

Afin d'appliquer la *Loi sur les océans*, le Canada a mis en place la Stratégie sur les océans comprenant un certain nombre d'activités clés. Voici les principales :

- intégration des connaissances scientifiques et écologiques traditionnelles en vue d'améliorer notre compréhension des écosystèmes marins
- réduction de la pollution marine
- élaboration d'une stratégie d'implantation d'un réseau national de zones de protection marines
- gestion intégrée des activités dans les secteurs océaniques impliquant plusieurs intervenants
- promotion de l'intendance et sensibilisation du public
- promotion d'une collaboration internationale visant à protéger les ressources halieutiques et océaniques mondiales



Bélugas

But de la ZPM Estuaire du Saint-Laurent

Assurer, dans l'estuaire du Saint-Laurent, la conservation et la protection à long terme des mammifères marins qui y vivent (béluga et phoque commun) ou y transitent, de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires.

L'importance de l'estuaire du Saint-Laurent pour les mammifères marins

L'estuaire du Saint-Laurent est une zone d'alimentation de première importance pour de nombreux mammifères marins, qui y retrouvent de fortes concentrations d'espèces fourragères, comme le krill et le capelan. Chaque année, de nombreux cétacés, dont les grands rorquals, y migrent pour s'y alimenter et emmagasiner des réserves énergétiques en prévision de la période de reproduction.

L'estuaire du Saint-Laurent est aussi un habitat essentiel pour le béluga et le phoque commun, espèces résidentes, qui y exécutent l'ensemble de leur cycle vital. La grande diversité et la forte densité d'espèces de mammifères marins qu'on y rencontre, la proximité des sites d'observation et la relative tranquillité de la mer font d'ailleurs de l'estuaire du Saint-Laurent l'un des meilleurs sites au monde pour l'observation des mammifères marins.

Le statut des mammifères marins

Jusqu'à 13 espèces de mammifères marins se retrouvent dans l'estuaire, la majorité sur une base saisonnière. De ce nombre, près de la moitié sont des espèces en péril selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

ESPÈCE	STATUT	RÉSIDENTE ou MIGRATRICE
Béluga du Saint-Laurent	En voie de disparition	Résidente
Baleine noire	En voie de disparition	Migratrice
Rorqual bleu	En voie de disparition	Migratrice
Marsouin commun	Préoccupante	Migratrice
Rorqual commun	Préoccupante	Migratrice
Phoque commun	Données insuffisantes ¹	Résidente

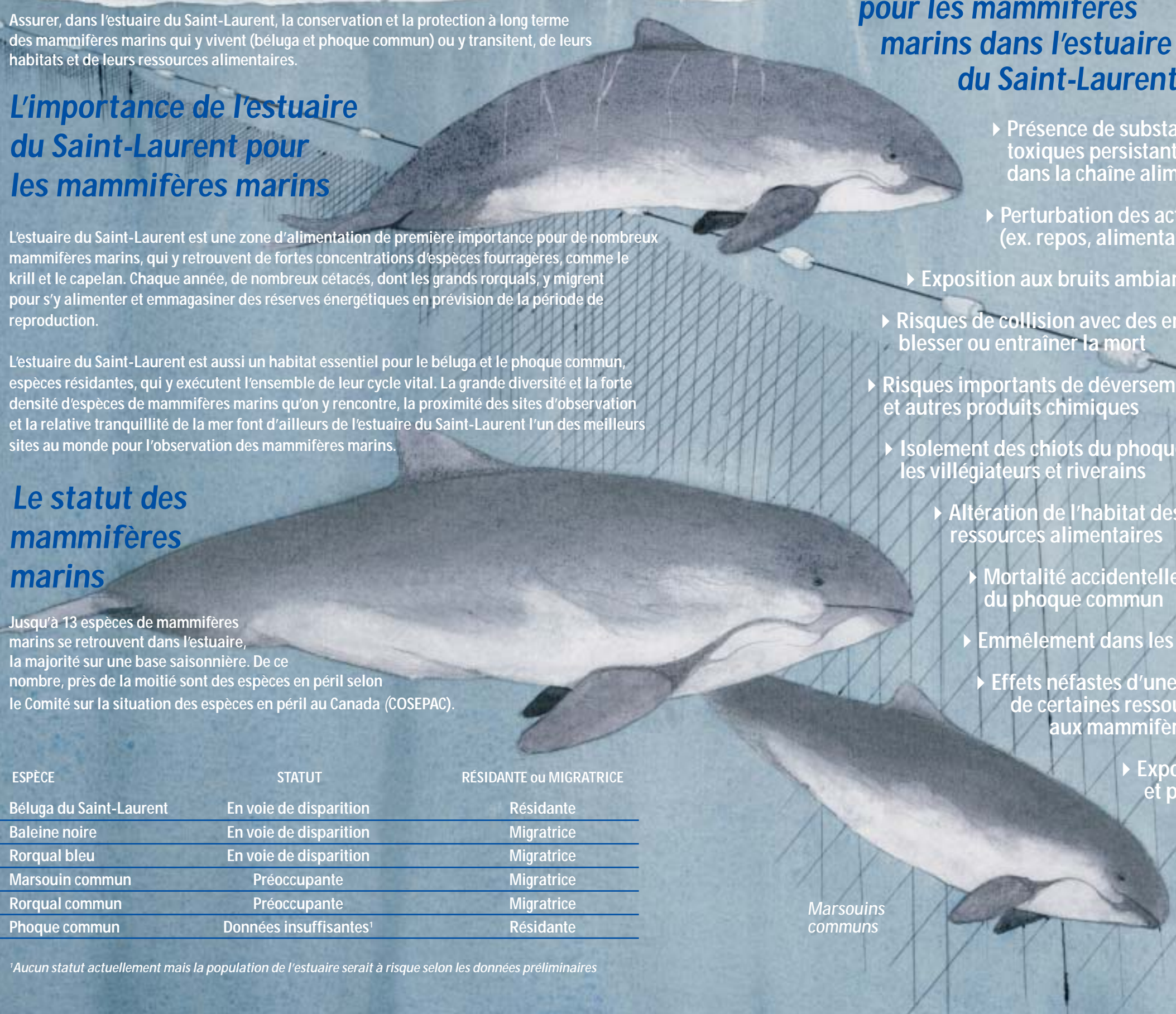
¹Aucun statut actuellement mais la population de l'estuaire serait à risque selon les données préliminaires

Menaces cumulatives pour les mammifères marins dans l'estuaire du Saint-Laurent

- ▶ Présence de substances toxiques persistantes dans la chaîne alimentaire
- ▶ Perturbation des activités importantes (ex. repos, alimentation et mise bas)
- ▶ Exposition aux bruits ambiants d'origine humaine
- ▶ Risques de collision avec des embarcations pouvant blesser ou entraîner la mort
- ▶ Risques importants de déversement d'hydrocarbures et autres produits chimiques
- ▶ Isolement des chiots du phoque commun provoqué par les villégiateurs et riverains
- ▶ Altération de l'habitat des mammifères marins et de leurs ressources alimentaires
- ▶ Mortalité accidentelle reliée à la chasse et le braconnage du phoque commun
- ▶ Emmêlement dans les engins de pêche
- ▶ Effets néfastes d'une possible exploitation par l'homme de certaines ressources alimentaires essentielles aux mammifères marins
- ▶ Exposition à différentes maladies infectieuses et parasitaires



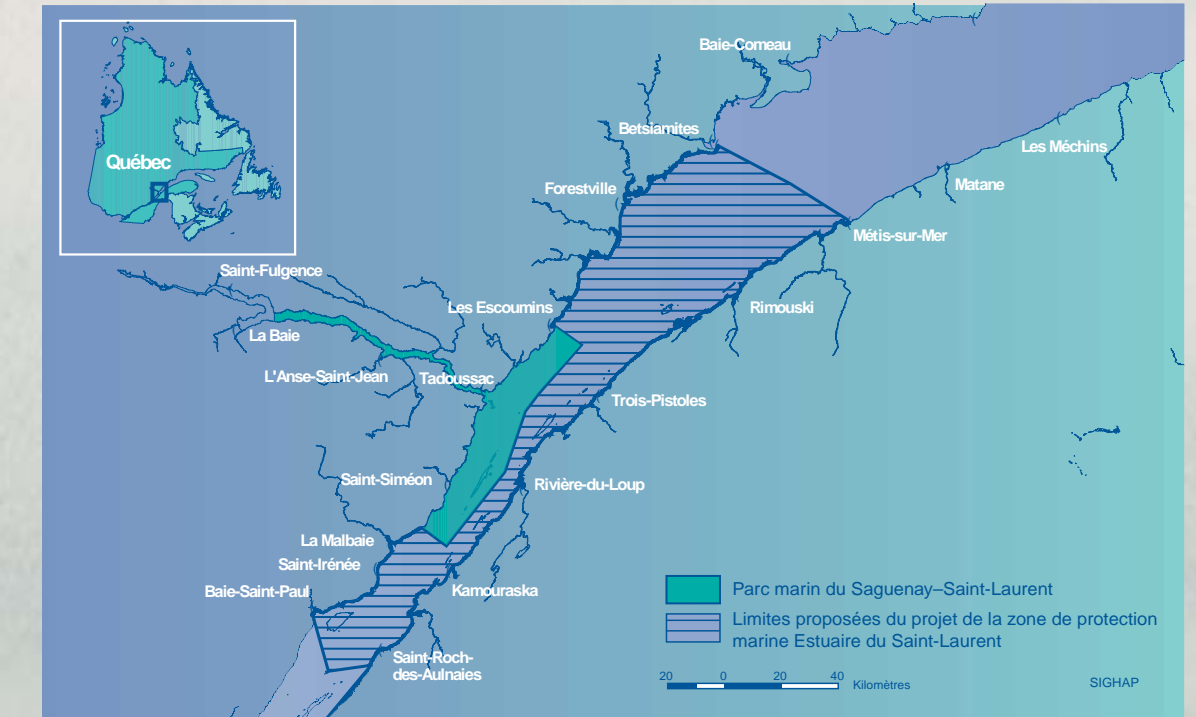
Rorqual commun



Marsouins communs

Limites proposées pour le projet de la ZPM Estuaire du Saint-Laurent

Le territoire couvert par le projet de ZPM est situé en périphérie du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (PMSSL) et n'inclut pas celui-ci. La ZPM ne couvrira pas la totalité de l'aire de répartition des différentes espèces de mammifères marins présentes dans l'estuaire. Elle couvrira la répartition estivale du béluga et la grande majorité des sites fréquentés par la population de phoque commun de l'estuaire, ainsi que d'importantes aires d'alimentation du rorqual bleu. La zone retenue correspond à celle où les pressions sur les mammifères marins sont les plus fortes dans le Saint-Laurent.



Principes privilégiés pour l'établissement et la gestion de la ZPM Estuaire du Saint-Laurent

- Intégration du « principe de précaution » à la planification, à la prise de décision et à la gestion
- Mise en application de l'approche écosystémique, pour la planification et la gestion de la ZPM
- Respect des compétences et des juridictions fédérales et provinciales, ainsi que des droits autochtones
- Harmonisation des efforts de protection des mammifères marins avec ceux du PMSSL
- Application graduelle des mesures de gestion et mesures d'atténuation
- Gestion adaptative



Phoque commun

Quelques repères

Espèce fourragère : espèce animale de petite taille dont plusieurs prédateurs sont dépendants.

Approche écosystémique : approche qui considère les organismes vivants et leurs habitats comme un tout qui interagit plutôt que de considérer les organismes isolément.

Gestion adaptative : mode de gestion où les actions font l'objet de suivi, d'évaluation et d'ajustement.